



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0209**

commune (s) : Chassieu

objet : Augmentation de l'assiette foncière du bail à construction au bénéfice de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat portant sur des terrains communautaires rue Marius Berliet - Autorisation de signer l'avenant

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0209**

commune (s) : Chassieu

objet : **Augmentation de l'assiette foncière du bail à construction au bénéfice de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat portant sur des terrains communautaires rue Marius Berliet - Autorisation de signer l'avenant**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2007-5227 du Bureau du 21 mai 2007, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le principe de mise à disposition de terrains communautaires situés rue Marius Berliet à Chassieu, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, afin de réaliser une opération d'habitat adapté pour les ménages des gens du voyage sédentarisés à Chassieu.

Par décision n° B-2010-1440 du Bureau du 8 mars 2010, la Communauté urbaine a approuvé la modification des conditions financières suite à un nouveau montage permettant l'équilibre financier du programme.

Or, l'OPH Grand Lyon habitat souhaite que l'assiette foncière du bail soit agrandie afin de s'adapter à l'occupation effective des lieux.

Cette modification foncière porterait sur une emprise de 216 mètres carrés environ situés à l'extrême nord de l'opération initiale, à détacher de la parcelle cadastrée CB 195 d'une superficie totale de 8 140 mètres carrés.

Il est donc proposé d'agrandir l'assiette foncière du bail, à titre gratuit, cette emprise n'apportant pas de droits à construire ; en contrepartie, les frais notariés et les frais de géomètres liés à cette régularisation seront à la charge de l'OPH Grand Lyon habitat ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 4 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'augmentation de l'assiette foncière du bail à construction au bénéfice de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat selon les conditions sus-énoncées,

b) - l'avenant au bail à construction.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.